

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

XIII^{me} ANNÉE

1^{er} SEPTEMBRE

1897

No. 9.



Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA

Terre Sainte

SOMMAIRE. — Lettre de Léon XIII, 289. — Sacre de Monseigneur Bruchési, 291. — La fête de S. Dominique, 292. — Saint Jean de Capistran, 293. — Etude sur le Tiers-Ordre de S. François, 296. — Etude historique du Tiers-Ordre au Canada, 299. — Communication officielle, 301. — Petite correspondance, 302. — Nouvelles de Rome, 304. — Chronique Franciscaine, 305. — Chronique Antonienne, 315. — Bibliographie, 321. — Nécrologie, 322.

A NOTRE CHER FILS

LOUIS DE PARME

MINISTRE GÉNÉRAL DES FRANCISCAINS

LÉON XIII, PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique.

L'une de Nos principales préoccupations, dès les premiers jours de Notre Pontificat suprême, fut de propager autant que possible le Tiers-Ordre Franciscain. Pour obtenir ce résultat, Nous n'avons ménagé ni Nos louanges ni Nos exhortations ; Nous avons même publié plusieurs Lettres encycliques. Nous Nous souvenons, en

effet, des heureux résultats, des succès merveilleux que le bienheureux François avait obtenus, grâce à ce pieux institut, pour la correction des mœurs et le rétablissement de la piété. Et Nous étions persuadé que Nous trouverions dans cette association un puissant secours pour remédier aux maux si grands qui affligent notre époque.

Afin que les fidèles, par quelques adoucissements apportés à la rigueur de la Règle primitive, fussent plus vivement attirés à embrasser le Tiers-Ordre, Nous en avons adapté la Règle aux exigences de l'époque. Nous avons accordé de nouvelles indulgences et de nouveaux privilèges pour éviter tout doute à ce sujet, et Nous avons publié un catalogue nouveau de ces faveurs.

Aussi, après tout cela, Nous n'avons pu Nous empêcher d'éprouver un grand sentiment de joie, lorsque, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de Notre entrée dans le Tiers-Ordre, Nous avons vu quelles félicitations, quelles marques de vénération affectueuse Nous sont arrivées de tous les points de la terre, de la part des membres de ce même Tiers-Ordre. Il Nous a été donné ainsi de constater quel accroissement a pris de tous côtés la milice du Séraphique Père, et quelle générosité anime tous ceux qui en font partie, pour reproduire en eux l'image de leur saint Fondateur. A ces hommages sont venues se joindre, comme preuve de filial amour, des offrandes pour le Denier de Saint-Pierre. Les Tertiaires, chacun selon ses moyens, ont voulu y contribuer à l'envi pour subvenir aux nécessités qui Nous pressent de jour en jour davantage, depuis que les puissances séculières Nous ont ravi Nos ressources temporelles, ressources que la divine Providence prend à cœur de remplacer par une autre voie.

Et Nous voulons, cher Fils, que vous fassiez connaître ces sentiments de notre reconnaissance à tout l'Ordre des Tertiaires et que vous les exhortiez en Notre nom à s'appliquer de toutes leurs forces et avec une ardeur nouvelle à l'imitation de saint François d'Assise. Afin que le secours plus abondant de la grâce céleste seconde leurs efforts, comme gage de ces mêmes grâces et témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à tous les membres du Tiers-Ordre, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 juin de l'an 1897, de Notre Pontificat le vingtième.

LÉON XIII, PAPE.

Sacre de Monseigneur Bruchési

LE dimanche 8 août, eut lieu la cérémonie solennelle du sacre de Monseigneur Paul Bruchési, le nouvel Archevêque de Montréal. Une couronne incomparable de pontifes et de prélats, une foule de prêtres séculiers et réguliers et un concours immense de peuple disaient bien haut que le nouvel Archevêque est l'élu du clergé et du peuple en même temps que celui de Jésus-Christ et de son Vicaire.

Plusieurs Pères représentaient l'Ordre franciscain, à cette imposante cérémonie. Ils apportaient au nouvel Archevêque l'hommage de leur soumission filiale et le témoignage des ferventes prières adressées au ciel en vue de son sacre, par la communauté tout entière.

Le souvenir touchant accordé par Monseigneur Emard, qui fit le sermon de circonstance, au père de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, fit revivre à l'esprit de tous les anciens Tertiaires le saint frère qui les avait tant édifiés durant sa vie par son attachement au Tiers-Ordre et au séraphique Père dont il voulut emporter l'habit dans la tombe.

Lui aussi, Monseigneur Bruchési, invoque saint François comme son Père, et aux débuts de sa retraite il a voulu se mettre sous la protection du séraphique Patriarche, semblable aux Souverains Pontifes qui dans les cérémonies de leur Sacre s'adressent solennellement à saint François comme à la colonne posée par Dieu lui-même pour soutenir l'Eglise ébranlée, suivant la fameuse vision d'Innocent III.

Et maintenant que nous avons un Père, nous demandons à tous les Tertiaires de nos Fraternités d'offrir au Seigneur pour lui leurs prières et leurs sacrifices. Qu'ils appliquent leur office et leurs prières du Tiers-Ordre spécialement, durant ce mois, aux intentions du nouvel Archevêque, ils ne peuvent avoir d'intention plus utile à l'Eglise et plus agréable à Dieu.

Que saint François exauce les prières de ses enfants et obtienne du Seigneur la réalisation des vœux formés aujourd'hui par tous les cœurs : *ad multos annos!*

LA FÊTE DE SAINT DOMINIQUE

LE 4 août, pendant que sept de leurs frères allaient à Saint-Hyacinthe continuer le traditionnel et touchant baiser de Saint Dominique et de Saint François, les Religieux restés au couvent fêtaient, eux aussi, leur Apostolique Père. Les mêmes prières communes, le même office du jour et de la nuit psalmodié et chanté aux mêmes heures unissaient dans les deux Ordres les esprits et les cœurs dans les mêmes pensées et les mêmes sentiments, aux pieds du Père commun. Et durant toute l'octave, les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs resteront unis dans les mêmes louanges et les mêmes prières. Chaque matin ils chanteront ensemble :

“ Benedictus Redemptor omnium,
Qui salutem providens hominum,
Mundo dedit sanctum Dominicum.”

“ Bénissons le Rédempteur des hommes, qui voulant pourvoir au salut de tous, donna au monde Saint Dominique. ”

Et tous les soirs, après Vêpres, leur prière redira :

“ Magne Pater, sancte Dominice,
Mortis hora nos tecum suscipe,
Et hic semper nos pie respice.”

“ Glorieux Père Saint Dominique, place-nous à tes côtés quand sera venue l'heure de la mort ; et durant la vie entoure-nous sans cesse de ta douce protection.”

Et nous, nous ajouterons à ces invocations de la liturgie la prière suivante :

“ Bienheureux Patriarche des Frères Prêcheurs, daignez donner aux Frères Mineurs de notre pays une large part aux bénédictions de science et de vertu, de vie et de fécondité que vous avez départies à vos propres enfants, afin que, toujours plus nombreux et plus vertueux, les Franciscains du Canada unis aux Dominicains glorifient plus dignement la sainte et éternelle amitié qui nous unit au Séraphique Père. ”

SAINTE JEAN DE CAPISTRAN

SON SIECLE ET SON INFLUENCE

LE THÉOLOGIEEN ET LE DOCTEUR DE LA SOUVERAINETÉ
PONTIFICALE (*Suite*)



AINSI la constitution de l'Eglise n'est ni une démocratie, ni une aristocratie, comme l'ont rêvé les Gallicans : elle est essentiellement une monarchie.

Le Pontife Romain possède, dans toute sa plénitude, le pouvoir pontifical, doctrinal et royal : " Il est la colonne qui soutient le monde, le roc inébranlable sur lequel repose l'édifice de la chrétienté. "

Toutefois, n'y a-t-il pas des cas où la souveraine puissance, dans l'Eglise, peut passer aux Evêques, à l'exclusion du Pape ? En d'autres termes, les Evêques, réunis en Concile œcuménique, sont-ils parfois au-dessus du Pape, ou bien le Pape est-il toujours au-dessus du Concile ?

Les Gallicans faisaient sonner bien haut la prétendue supériorité du Concile sur le Pontife Romain, mais sans savoir, sans vouloir, sans oser dire ce que c'est qu'un Concile œcuménique. Capistran, d'un seul mot, met à néant leurs arguties ; " Sans le Pape et en dehors du Pape, nous dit-il, il n'y a et il ne peut y avoir de Concile œcuménique. Sans doute, le Concile œcuménique est l'organe de l'Eglise ; il jouit de l'infaillibilité, en vertu des promesses divines, mais un Concile ne devient œcuménique qu'autant qu'il est convoqué par le Pape ou avec son assentiment, qu'autant qu'il est présidé par le Pape ou ses légats, qu'autant que le Pape en ratifie les décisions. Comment, en effet, des Evêques pourraient-ils légitimement s'assembler au nom de l'Eglise, si celui qui est roi dans l'Eglise et qui seul possède juridiction sur l'univers entier, s'oppose à leur réunion ? Comment un synode pourrait-il représenter l'Eglise entière, si le Chef même de l'Eglise en demeure obstinément séparé ? Un corps privé de sa tête ne saurait être un corps complet. Comment les

décrets d'un Concile pourraient-ils être les décrets de toute l'Eglise enseignante, s'ils sont précisément contradits et rejetés par le docteur suprême de l'Eglise ?

Le Pape est, partout et toujours, le chef souverain des évêques, qu'ils soient assemblés en concile ou qu'ils soient dispersés. Par un acte libre et immuable de sa sagesse, le Christ a soumis et subordonné à Pierre son troupeau tout entier, agneaux et brebis, fidèles et pasteurs, sans exception de personne, sans distinction de lieux ni de temps. Le Pape, successeur de Pierre et héritier de ses prérogatives, a donc, dans toutes circonstances, le droit et la mission de diriger et de gouverner, en monarque indépendant, non seulement les uns ou les autres, non seulement chaque évêque pris en particulier, mais tous les évêques ensemble. " Tous, séparés ou réunis, sont tenus de lui obéir puisqu'ils font partie du troupeau du Christ." Comment des théologiens, " aux yeux louches et malfaisants, " ont-ils pu ne pas comprendre que le supérieur des évêques est supérieur aux évêques, le supérieur de l'Eglise, supérieur à l'Eglise ; le supérieur du Concile, supérieur au Concile... ? " De même que Dieu est au-dessus du Concile, de même le Pape, qui tient la place de Dieu, l'est aussi." Il suit de là que tout ce que le Pape a lié ou délié, comme Souverain Pontife, ne peut être délié ou lié par personne ; que ce qu'il a enseigné ou condamné, comme docteur, ne peut être rejeté ou enseigné par personne ; que tout ce qu'il a décidé, comme juge, ne peut être attaqué par qui que ce soit. On ne peut, sous aucun prétexte, en appeler de ses décisions : " Il ne peut être jugé par aucune autorité en ce monde, il n'a d'autre juge que Dieu."

Mais, objectaient les Gallicans, s'il arrivait que le Pape et le Concile fussent d'un avis contraire, s'il y avait entre eux divergences et conflit, lequel des deux faudrait-il suivre ? Lequel des deux faudrait-il écouter ?

Le Pape, répond Capistran.

" Si le Pape et le Concile promulguaient des décisions contraires, c'est à la décision du Pape qu'il faudrait obéir... A la sentence de toute l'Eglise, il faudrait, au besoin, préférer la sentence du Pontife Romain. Si le Christ vivait encore sur la terre, le Concile n'aurait aucun pouvoir contre le Christ, ou au-dessus du Christ ; de même, aujourd'hui, l'Eglise universelle tout entière ne pourrait rien statuer contre le Vicaire du Christ que le

Vicaire du Christ ne pût révoquer et annuler. Le tribunal du Pape et le tribunal du Christ ne font qu'un. Lors même que tout le monde se tournerait contre le Pape, c'est au Pape qu'il faudrait s'attacher." L'Eglise est là où est le Pape.

Si le Pape, cependant, venait à abuser de sa puissance, s'il violait les lois de l'Eglise, si sa conduite scandalisait la chrétienté, le Concile ne pourrait-il pas alors, du moins, le corriger, le punir, le déposer ?

Non, répond Capistran, avec toute l'antiquité chrétienne. *Prima Sedes a nemine judicatur.* Non ; car les injustices et les fautes du Pape, si énormes qu'on les suppose, ne sauraient lui enlever la primauté qu'il tient directement de Dieu ; elles ne sauraient donner aux Evêques un droit, qu'en vertu de l'institution du Christ, ils ne possèdent ni isolés, ni réunis. Toujours, dans quelque hypothèse qu'on se place, le devoir de tous les chrétiens et de tous les Evêques est de demeurer en union intime avec leur Chef légitime. Ceux-là déchireraient l'unité qui usurperaient les fonctions de juges à l'égard du Pontife Romain, quelque fondés que pussent être leur ressentiment et leur indignation. De quelques avertissements et de quelques sommations que le Pape ait été l'objet, l'Eglise universelle, l'empereur et le peuple chrétien ne peuvent jamais rien tenter contre lui. Fût-il le plus grand des pécheurs, ils ne pourraient que demander à Dieu de veiller au salut commun et du pasteur et du troupeau.

Un autre problème non moins redoutable se présente. Ce Pontife qui possède une juridiction sans limite sur l'épiscopat dispersé et réuni, quelles sont donc la nature et l'étendue de sa puissance à l'égard des souverains temporels ? . . . C'est l'éternelle question des rapports de l'Eglise et de l'Etat ; elle préoccupait et agita le siècle de Capistran comme elle préoccupe et agite le nôtre.

Tout d'abord, notre docteur établit nettement que le Pape, de droit divin, est complètement indépendant de tout pouvoir temporel. *En fait*, il peut parfois se trouver assujéti aux tyrans qui oppriment l'Eglise : *en droit*, il n'a jamais été et ne peut jamais être le sujet ni le vassal de personne. Comment, au point de vue civil et politique, pourrait-il être soumis à une autorité quelconque sur la terre ? " S'il devait obéissance au roi, ou à l'empereur, il serait, à la fois, leur supérieur dans les choses spirituelles et leur inférieur dans les choses temporelles . . . Au sein

de cette humanité régénérée, que l'apôtre compare à un corps plein d'harmonie et de beauté, il serait, *en même temps, la tête et le pied*. Ce serait absurde et *monstrueux*. Le Pape, qui est le premier dans le domaine spirituel, doit avoir aussi la prééminence dans le domaine temporel. En tout et partout, ici-bas, il doit occuper le rang et la dignité suprêmes."

Mais, de plus, le Pontife Romain possède une puissance réelle et effective sur les pouvoirs temporels ; il jouit d'une suprématie et d'une autorité directives sur la personne des princes ; il peut, à son gré, dans l'ordre de la morale, de la justice, de la conscience et du salut, leur commander, les réprimander, les punir.

L. DE KERVAL, *Tertiaire*.

(*A Suivre.*)

ÉTUDE SUR LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS

Les obligations du Tiers-Ordre

(*Suite.*)

ASSEMBLÉES MENSUELLES

II. *La parole de Dieu.* — Chers Tertiaires, tout ce qui est parole de Dieu doit avoir pour votre foi un charme toujours renaissant. Mais dans ces réunions de famille qui s'appellent vos assemblées mensuelles, cette parole de Dieu, se proportionnant très spécialement à ce qu'il y a de plus intime dans vos attraites et vos goûts spirituels auxquels le Tiers-Ordre a donné corps, pour ainsi dire, cette parole de Dieu, doit être particulièrement la bienvenue pour vous. Elle vous rappelle votre sainte Règle dans ses points multiples ; à travers la lettre, elle vous initie à l'esprit ; elle vous instruit sur vos devoirs d'état, devoirs communs ou spéciaux ; suivant la recommandation même du Séraphique Patriarche, elle vous exhorte à la pénitence, qui est le fondement de la vie chrétienne et qui est inséparable de la perfection la plus haute ; elle vous provoque à la pratique des bonnes œuvres, elle vous trace un sillon lumineux au milieu des ténèbres et des tristesses qui vous entourent.

L'apôtre saint Paul disait à son cher disciple, qu'il formait au ministère des âmes : "*Reprenez, réprimandez, suppliez en toute patience et doctrine.*" Le directeur de la Fraternité, qui doit avoir souvent des encouragements et des félicitations à adresser, a parfois des observations à faire. La prudence doit l'inspirer.

Quant à vous, chers Tertiaires, acceptez en toute humilité ce qui vous revient de ses avis et même de ses réprimandes. Êtes-vous innocent ? dites-vous que pour l'amour de Dieu, vous voulez accepter l'humiliation passagère de vous sentir ou de vous savoir averti à faux ; rappelez-vous que le Tiers-Ordre en vous initiant aux avantages de la vie religieuse doit vous faire participer à ses épreuves qui sont ses plus grands avantages, quand on les accepte avec patience : car la patience, suivant le mot de nos saints Livres, *opère la perfection*. Êtes-vous coupable ? corrigez-vous pour l'amour de Dieu. Êtes-vous moitié innocent, moitié coupable ? *en tant qu'innocent*, humiliez-vous, vous rappelant que l'humilité sans l'humiliation est un feu sans bois : *en tant que coupable*, amendez-vous.

Dans certaines Fraternités, ou dans certaines circonstances, la parole de Dieu, aux assemblées mensuelles, prend la forme d'une lecture spirituelle. Acceptons-la cette divine parole, sous toutes ses formes, avec cette droiture et cette simplicité de la foi qui voit Dieu partout et qui partout entend sa voix. On peut dire en général que les créatures sont ce que nous nous les faisons. Les choses les plus sublimes ne disent rien à une âme vulgaire ; les choses les plus vulgaires ont un sens pour l'âme où se trouve le sublime de l'intelligence ou de la vertu, par les considérations qu'elles provoquent ou les actes qu'elles font pratiquer. Un artiste met de l'âme dans tout ce qu'il fait et donne l'âme à tout ce qu'il touche. Celui qui n'a pas le sens du beau ou du bien pratiquement éveillé, traverse les spectacles et les événements les plus variés, sans sortir du terre à terre de ses conceptions. Chers Tertiaires, ayons le sens de la foi, que saint Paul appelle le sens de Jésus-Christ, nous aurons alors le sens de Dieu, qui est le beau et le bien par excellence ; la routine alors aura moins de prise sur nous, et dans les instructions qui nous sont adressées, quelle qu'en soit la forme, nous aurons le secret de trouver Dieu, ou par les vertus qu'elles nous feront pratiquer pour les accepter en toute foi et soumission, ou par les horizons qu'elles dérouleront sous notre regard spirituel, souvent par la plus familière des considérations ou le mot le plus simple.

III. *Quête*. — “ On ne doit pas négliger la quête qui est prescrite au chapitre XIII de la sainte Règle et qui fournit l'occasion de mettre en pratique la recommandation de la Constitution

Misericors (Chap. II, § 12) ; “ *Qu'ils mettent en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent* (1). ”

Vous avez beaucoup reçu de Dieu, chers Tertiaires, spécialement dans cette assemblée mensuelle qui vous a fourni l'avantage de fusionner vos prières et vos âmes, et où vous avez reçu le pain de cette parole divine qui, comme la sainte Eucharistie, garde nos cœurs pour la vie éternelle. Vous devez maintenant ouvrir vos bourses, donner le denier du pauvre ou la contribution du riche pour le secours des nécessiteux de la Fraternité et pour toutes les bonnes œuvres que la Fraternité fait en corps. La prudence doit diriger toutes nos vertus, elle doit surtout régler ces actes où une déviation pourrait être préjudiciable à un tiers, surtout quand ce tiers s'appelle une famille, ou bien un père ou une mère dans le besoin. Mais, si vous aimez vraiment Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, si vous suivez les traces du Séraphique Patriarche, la mortification de vos goûts et de la vanité, dans les choses frisant presque l'utile et le nécessaire, vous fera pratiquer la générosité, sans le moindre tort à personne ni la moindre indiscretion.

Chers Tertiaires, donnez dans la mesure de vos moyens ; mais, à la fin de cette assemblée mensuelle, qui a dû alimenter votre ferveur et vous faire mieux apprécier la grâce du Tiers-Ordre, donnez-vous à Dieu sans mesure dans la pratique de la fidélité à vos moindres devoirs pendant le mois qui va suivre ; donnez-vous à votre prochain, à celui-là surtout qui vous entoure, à celui-là pardessus tout que vous trouvez chez vous, avec une nouvelle fraîcheur de support, de bonté, de générosité, avec plus de délicatesse, avec moins de vues personnelles ; avec une résolution bien arrêtée de vous faire de toutes les créatures, agréables ou non, de tous les événements heureux ou fâcheux, une échelle pour vous élever jusqu'à Dieu. Donnez-vous, tout vous-mêmes, à la quête que fait Notre-Seigneur d'âmes désintéressées : bien plus, vous dirai-je avec le Séraphique Père, ne retenez rien de vous en vous-mêmes afin que Celui qui s'est donné à vous sans réserve vous reçoive sans partage.

FR. PIERRE-BAPTISTE, O. S. F.

(A suivre)

(1) Direction et Visite des Fraternités.

II. — ÉTUDE HISTORIQUE DU TIERS-ORDRE AU CANADA (SUITE)

LA PORTIONCULE AUX VIEILLES-FORGES 1-2 AOÛT 1888.

ON appelle Vieilles-Forges, une localité située entre la ville des Trois-Rivières et la paroisse de St-Étienne des Grès. Là, dans un site très pittoresque, au milieu d'une belle et grande nature, une compagnie française avait, au siècle passé, établi de *hauts fournaux*. Tout aujourd'hui est abandonné, et il reste à peine quelques ruines d'un établissement autrefois prospère, mais que Dieu n'avait point béni, à cause des grands péchés qui s'y commettaient sans retenue. On dit même que l'endroit fut longtemps hanté par les mauvais esprits. Quoiqu'il en soit, l'esprit séraphique s'est aujourd'hui emparé de ce site délicieux, où longtemps nous avons rêvé d'établir une petite colonie franciscaine ; et depuis bon nombre d'années, les Vieilles-Forges qui appartenaient à la paroisse de St-Étienne, forment une pieuse desserte, où un prêtre de Trois-Rivières va régulièrement faire les offices, au moins chaque quinzaine, pour les catholiques qui auraient une trop longue distance à parcourir pour aller entendre les offices à leur paroisse véritable.

Un des anciens chapelains des Forges, prêtre du séminaire des Trois-Rivières, très zélé pour le Tiers-Ordre, eut la pensée d'établir là un concours de courageux Tertiaires, pour y faire la Portioncule, chaque année, le 1 et le 2 Août. Ce concours acquit bientôt une presque célébrité au pays. Nous y sommes allé nous-même plusieurs fois, et les pieux lecteurs de la *Revue* nous permettront de donner une courte relation d'une de ces cérémonies séraphiques.

Monsieur B., homme de bien, et qui a une très nombreuse famille, possède ce qui reste des anciennes Forges, avec tous les terrains aux alentours : on le considère comme le seigneur du village. C'est lui qui héberge le Chapelain et le Missionnaire : c'est lui qui entretient la modeste chapelle en planches et qui fournit à tous les besoins du culte. Sa grande et belle résidence champêtre fait face au modeste sanctuaire.

C'était par un temps splendide ; nous arrivâmes, le Chapelain et moi, dans l'après-midi, veille du 2 Août. Déjà un bon nombre de pèlerins s'étaient rendus aux Forges pour gagner le grand Pardon d'Assise. Nos confessionnaux furent occupés

sérieusement, et dans la soirée nous fîmes quelques visites.

Le lendemain, dès avant le jour, il fallut être sur pied ; le temps était resté très-beau, ce qui attira une foule considérable de pèlerins et de visiteurs des Trois-Rivières, ainsi que des régions environnantes. Toute la matinée fut employée à entendre les confessions et à distribuer le pain des Anges. A l'heure fixée, Monsieur le Chapelain chanta la messe solennelle ; dans l'intervalle, Monsieur le Curé de St-Etienne qui possède une belle Fraternité, nous arriva avec ses fervents Tertiaires. Notre humble chapelle, absolument insuffisante pour contenir la foule, forma comme un centre lumineux, autour duquel se groupaient les pèlerins en forme de brillante couronne. Pour nous, nous fûmes obligés d'installer une grille en pleine air, pour y entendre les confessions, tant elles continuaient à être nombreuses. La messe terminée, nous donnâmes un moment de repos : les uns en profitèrent pour prendre un modeste déjeuner, en pleine campagne, et les autres pour faire des visites et gagner les Indulgences. Une douce joie était peinte visiblement sur tous les visages, tant on était heureux de glorifier ainsi, au milieu de cette belle nature, notre Père saint François et la douce Reine des Anges.

Vers midi, un coup de cloche réunit tous les pèlerins sur la verte pelouse, ombragée de beaux arbres et qui s'étend entre la résidence de Mr B. et le sanctuaire. On m'invita à monter sur le perron de la résidence : de là je dominaï suffisamment mon vaste entourage, et je racontai à mon auditoire recueilli les merveilles du grand Pardon d'Assise. Cette allocution dura bien une heure. Après cette cérémonie religieuse, le flot des pèlerins se reporta de nouveau vers la chapelle, et l'on organisa une procession régulière. Deux personnes, l'une à l'intérieur, et l'autre à l'extérieur de la chapelle, récitèrent le chapelet, auquel la foule répondait avec enthousiasme, et cette démonstration de piété dura jusqu'à l'arrivée de Monseigneur, vers les 4 heures. Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières a l'habitude de se rendre, chaque année, aux Vieilles-Forges, pour y faire la Portioncule. En arrivant Sa Grandeur se mêle paternellement à la foule et prie longuement avec et pour ses ouailles. Après quoi, le pieux Prélat s'arrête, se place devant l'autel et adresse à l'assistance une de ces allocutions pénétrantes dont lui seul possède le secret. Sa Grandeur donne enfin sa Bénédiction pastorale et retourne à

sa ville épiscopale, laissant les pieux pèlerins continuer leurs saintes visites jusqu'au coucher du soleil et à la nuit tombante.

C'est ainsi que nos pieux Tertiaires et leurs nombreux amis font chaque année, aux Vieilles-Forges, la Fête du *grand Pardon*, et célèbrent la solennité de Notre-Dame des Anges.

FR. FRÉDÉRIC,

(A suivre)

Comm. de Terre-Sainte.

—:O:—

Communication officielle.

DEPUIS longtemps nous désirions établir le tableau complet des Fraternités du Tiers-Ordre au Canada. Avoir la statistique exacte des Tertiaires est en effet la première condition nécessaire pour créer des relations et établir un lien entre les différentes Fraternités. Par ce moyen le Tiers-Ordre connaît les forces dont il dispose pour le bien et il se trouve plus à même de les utiliser.

Or, ce dessein, le Révérendissime Père Général vient de le concevoir pour toutes les Fraternités du monde entier et sa Paternité nous demande à tous de vouloir bien lui aider à réaliser son plan. A cet effet, nous adressons à tous les Directeurs de Fraternités que nous connaissons le questionnaire suivant, en les priant humblement de vouloir bien répondre aux questions qui y sont posées. Le travail pour chacun n'est pas considérable, et le résultat général sera très important et très utile à tous. Il est facile d'ailleurs à chaque Fraternité de faire donner la réponse au questionnaire par le Frère ou la Sœur Secrétaire.

Nous prions instamment les Fraternités de nous faire parvenir les réponses désirées, le plus tôt possible. Nous ferons d'ailleurs connaître par l'organe de la Revue les résultats obtenus.

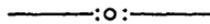
Voici le texte du questionnaire adressé à chaque Fraternité :

ETAT DES FRATERNITÉS
SOUMISES A L'OBÉDIENCE DES PÈRES FRANCISCAINS
AU CANADA

Fraternité de
Diocèse de
Érigée canoniquement le (indiquer la date)
Nom, Prénoms { du R. Directeur
Adresse {

Nom, Prénoms	{ du Ministre { pour les Frères, { de la Supérieure { pour les Sœurs. {
Adresse	
Nom, Prénoms	{ du Frère { Secrétaire, { de la Sœur { Secrétaire. {
Adresse	
• Nombre de Tertiaires	{ Frères { Sœurs

NOTA : Prière de remplir le questionnaire et de le retourner au plus tôt au R. Père Gardien des Franciscains, 1222 rue Dorchester. Montréal.



PETITE CORRESPONDANCE

B. B. à E. — Vous m'avez dit qu'il ne faut pas être trop rigoureux pour déterminer l'impossibilité absolument exigée pour le gain des indulgences du chemin de la croix avec un crucifix. Mon empêchement est-il suffisant ? Je crains d'être traité d'hypocrite par les personnes malveillantes qui ont déjà critiqué mes fréquentes communions. Si je fais le chemin de la croix à l'église tous les matins, je serai remarquée par les gens qui vont à la messe. Si je le fais le soir on signalera bien davantage ma double visite à l'église par jour. Dans ce cas je fais mon chemin de croix dans ma chambre avec mon crucifix indulgencié.

— Votre empêchement ne semble pas suffisant pour être appelé une impossibilité. Les injures dont vous parlez sont le pain quotidien des personnes pieuses et agréables à Dieu. Bravez-les. Bienheureux ceux qui sont calomniés pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les saintes Femmes qui ont accompagné Notre Dame des sept Douleurs n'ont pas eu peur des horions de la foule et des soldats au Calvaire.

Gid. O. à B. — Pour gagner les indulgences du crucifix indulgencié quelles sont les conditions requises ? Est-il nécessaire de tenir le crucifix entre les mains ?

— Trois conditions sont requises pour gagner ces précieuses indulgences : 1^o l'empêchement légitime de faire le chemin de la croix à l'église ; 2^o la récitation ininterrompue de 20 Pater, Ave et Gloria, avec dévotion et contrition de cœur. Voici la raison de ce chiffre : 1 pour chacune des 14 stations, 5 pour les Plaies de Jésus, 1 à l'intention du Souverain Pontife ; 3^o tenir à la main le crucifix indulgencié, pendant qu'on récite ces prières. Si plusieurs personnes se réunissent pour dire ces prières, il suffira, pour qu'elles gagnent les indulgences, que la propriétaire du crucifix le tienne en main.

Ibidem. — Les conditions du crucifix indulgencié ne sont-elles pas plus faciles pour les malades ?

— Pourvu que la maladie soit grave et empêche la récitation des 20 Pater Ave et Gloria, les malades pourront gagner les susdites indulgences en accomplissant les conditions suivantes :

1° Réciter de bouche l'acte de contrition avec l'invocation : "Te ergo quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso Sanguine redemisti," c'est à dire en français : " Nous vous en supplions donc, venez au secours de vos serviteurs que vous avez rachetés de votre Précieux Sang."

2° Suivre au moins de cœur la récitation de 3 Pater, Ave et Gloria dits à haute voix par une autre personne.

Élm. L. à S. U. — Je possède un crucifix indulgencié de la bonne mort, peut-il recevoir aussi les indulgences du chemin de la croix ?

— Sans aucun doute, le même crucifix peut recevoir les deux faveurs dont vous parlez. Mais nous croyons que, comme beaucoup d'autres, vous vous faites illusion au sujet du crucifix indulgencié de la bonne mort. Cette faveur n'est attachée qu'aux crucifix des prêtres, et elle n'est gagnée que par les malades à qui ces prêtres confient ces crucifix avant leur mort. Le crucifix de la bonne mort donne une indulgence plénière au moment du trépas. Faites appliquer à votre crucifix les indulgences apostoliques et il vous procurera le même avantage.

E. B. à S. H. — Quels sont les jours où l'on ne doit pas réciter la couronne franciscaine ? On m'a dit qu'on ne pouvait en gagner les indulgences et même qu'on n'avait pas le droit de la réciter pendant la quinzaine de la Passion et à la fête de Notre-Dame des sept Douleurs, à cause du contraste des Allégresses de Marie. Y a-t-il d'autres jours où cette belle prière est interdite ?

— On peut dire la couronne franciscaine et l'on gagne les indulgences tous les jours sans exception, ceux qui vous ont dit autre chose vous ont trompée ou ont été trompés eux-mêmes. Pour Marie, les roses doivent pousser même l'hiver, dans les jardins séraphiques. S. François a cueilli en plein hiver les plus belles roses de Notre-Dame des Anges. Imitez-le comme l'a imité votre patronne Ste Elisabeth.

Inversement, nous en dirons autant à l'adresse de ceux qui, sous prétexte d'esprit liturgique, excluent systématiquement le chemin de la croix les jours de fête et même les dimanches. Le souvenir de la Passion doit trouver sa place parmi toutes nos joies d'ici-bas. Ainsi pensaient les saints. Les Saintes Femmes étaient au Calvaire le jour de Pâques. La Liturgie sacrée, dans toutes les fêtes, donne la première place au S. Sacrifice de la Messe qui est, non seulement un souvenir, mais un renouveau de l'immolation de notre Sauveur. Enfin, Jésus est crucifié par le péché mortel, tous les jours, même et surtout les jours de fête, pourquoi n'aurait-il pas tous les jours ses consolateurs sur le chemin de ses souffrances quotidiennes ?

Rev. E. C. — Dans les crucifix indulgenciés, l'image de Notre-Seigneur doit-elle toujours être séparable de la croix ?

— Elle peut être séparée de la croix sans détriment des indulgences, car celles-ci sont attachées au crucifix, non à la croix ; mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit séparable. Elle peut être coulée tout d'un bloc avec la croix elle-même, de façon à former un tout avec elle.

Bien plus, il suffirait que le crucifix fût légèrement en saillie hors de la croix de façon à être un peu en proéminence, bien qu'en dehors de cette légère ciselure, il se confondit avec la croix.

Cependant une gravure en creux du crucifix dans la croix ne suffirait pas ; une image peinte ou imprimée sur la croix serait également insuffisante.



Jubilé franciscain de Léon XIII. — Nous recevons de tous côtés les nouvelles les plus consolantes des fêtes célébrées à l'occasion du 25^e anniversaire de l'affiliation de Léon XIII au Tiers-Ordre de St François. L'empressement général de nos Tertiaires à répondre à l'appel de leurs Directeurs respectifs nous a procuré la joie de constater comment l'amour de François envers le Successeur de Pierre et l'Église romaine se perpétue dans ses enfants.

Le 15 juin le Rme Père Général de notre Ordre, accompagné de son Secrétaire, recevait une audience particulière du Souverain Pontife. Le Successeur de St François déposait aux pieds de Sa Sainteté une somme considérable recueillie dans nos Fraternités à l'occasion de ce même Jubilé. Léon XIII se montra particulièrement affable avec Sa Paternité Rme, parla de la prochaine publication de la Bulle concernant l'union des quatre familles, et après avoir exprimé combien il était touché de tous les témoignages d'affection reçus des Tertiaires à l'occasion de son Jubilé franciscain, il bénit avec une effusion paternelle tous les enfants de la famille séraphique.

Ce n'était pas tout. Le 21 juin, notre Rme Père Général recevait de Sa Sainteté une lettre qui, nous en sommes sûrs, réjouira tous nos frères dans le Tiers-Ordre (1).

Centenaire de S. Louis d'Anjou. — Le Centenaire de S. Louis d'Anjou a eu son premier triduum célébré le 27 du même mois dans la petite ville de Cori, pays natal de Léon XIII.

L'église de notre couvent, ouverte au public par la munificence de Sa Sainteté, avait revêtu ses plus belles parures.

(1) Nous avons publié cette lettre en première page par respect pour la parole du Pape.

Notre Rme Père Général qui devait présider ces fêtes fut retenu à Rome par une indisposition qui, au moment où nous écrivons ces lignes, a heureusement perdu tout caractère de gravité : il fut remplacé par le T. R. Père Raphael, Procureur Général. Le soir, panégyrique du Saint par Mgr Ghezzi, l'évêque franciscain déjà connu de nos lecteurs. Dans la matinée, la plus agréable des surprises mit le comble à la joie des habitants de Cori et de tous ceux qui avaient contribué au succès de cette fête ; c'était l'arrivée de Mr le Comte Louis Pecci, neveu de Sa Sainteté, apportant une bénédiction spéciale du Saint Père.

Le Vénéralbe Benoit Bacci. — Le 15 juin a eu lieu en présence du Saint Père la séance plénière de la Société Congrégation des Rites pour l'examen des vertus héroïques du Vénéralbe *Benoit Bacci*, prêtre des Frères Mineurs de l'Observance, de la province de Toscane. Ce sera une nouvelle gloire franciscaine et un nouveau Protecteur de notre Ordre.

FR. FRANÇOIS AUGUSTIN D'ISOLABONA.



Allons au Tiers-Ordre. — Mgr Secci, archevêque de Cagliari, en Sicile, envoie à ses diocésains une magnifique lettre pastorale, qui a pour titre : *Allons au Tiers-Ordre*. Nous en traduisons quelques passages des plus importants :

“ Inscrivez-vous donc, frères bien-aimés, dans le Tiers-Ordre de saint François, et qu'il ne soit pas dit que les enfants des

ténèbres ont été plus avisés que les enfants de la lumière. Ceux-là se réunissent en ténébreux conciliabules et livrent à Satan leur liberté et leur âme ; et nous, serrons-nous tous pour la cause du bien en phalanges compactes. C'est notre Père bien-aimé, le Souverain Pontife, qui nous en donne le premier l'exemple, lui, qui, chaque jour, avant de monter à l'autel, veut *satisfaire au devoir séraphique des Tertiaires* (1). Et si l'exemple du dernier des évêques catholiques, qui est le vôtre, peut avoir quelque force, sachez que nous aussi, vous avez pu le voir dès la première ligne de cette lettre pastorale, nous considérons notre titre de Tertiaire comme notre suprême gloire.

Encore une fois, *allons au Tiers-Ordre !* Entrons dans cette chère milice, dont l'histoire, depuis plus de six siècles, n'est qu'une longue série d'inénarrables bienfaits et de splendides victoires pour la propagation de la foi, pour la restauration des mœurs, pour le maintien de la paix sociale et de la tranquillité privée ; dans cette milice, que Grégoire IX appelait la *milice du Christ, la milice des nouveaux Machabées*. Oui, frères bien-aimés, devenez Tertiaires et imitez le zèle des Machabées. Et quand, par comble de malheur, vous voyez qu'on fait litière des choses saintes et des pauvres âmes, sachez vous unir au vertueux Mathathias, pour mener avec lui un grand deuil et pour dire : " Malheureux que je suis, pourquoi suis-je au monde pour voir les calamités du peuple et la destruction de la cité sainte, pour me tenir assis, tandis qu'elle tombe au pouvoir de ses ennemis ? " Et quand vous voyez que quelqu'un de vos frères veut apostasier des rangs de Dieu pour suivre les inspirations des sectes infernales, unissez-vous au vaillant Michabée, pour demeurer constant, et d'une voix ferme, sachez dire avec lui : " Quand même toutes les armées obéiraient au roi Antiochus, et quand même tous les hommes refuseraient d'observer la loi de leurs pères, moi et mes enfants et mes frères, nous demeurerons fidèles. Que Dieu nous garde ! Il n'est pas utile pour nous d'abandonner la loi et les commandements de notre Dieu . . . Que celui qui a du zèle pour la loi et refuse de violer le Testament, se mette à ma suite (2)."

Nous aimons à le répéter : devenez Tertiaires et enflammez-vous du zèle des Machabées. Oh ! zèle ! Au milieu des ruines

(1) Le Pape aime à redire souvent qu'il récite chaque jour, avant de célébrer la sainte messe, les douze *Pater, Ave, et Gloria*, demandés par la règle.

(2) *Macch.*, Chap. II.

que les sectes ont accumulées autour de nous, ce qui nous console, c'est de voir le réveil de tant d'âmes généreuses, qui se sont mises à défendre la religion, la famille, la société. Dans certains moments critiques, l'apostolat, mes très chers frères, n'est pas la mission exclusive du sacerdoce, mais un devoir pour tous ceux qui peuvent fructueusement l'exercer, et on peut dire qu'aujourd'hui tout chrétien sincère doit être un apôtre, parce qu'il a une foi à défendre, une foi à faire aimer.

“Je vous demande une chose, disait à un jeune homme le célèbre Lacordaire, c'est d'embrasser le monde dans votre ambition. Vous ne croirez pas assez, si vous ne croyez pas pour les autres.”

Au milieu donc des périls immenses créés de nos jours par les sectes coupables, travaillons tous de concert pour que l'édifice ne tombe pas dans l'abîme de ruine et de honte qu'a creusé l'audace de l'athéisme ; demeurer maintenant oisif serait non seulement une faute, mais un crime. Ils sont alliés des franc-maçons, disait naguère un illustre prélat, ces catholiques indifférents qui ne font rien pour ou contre la religion dans laquelle ils sont nés, et laissent le monde marcher comme il veut.

Mais vous, vous l'avez entendu : *Le remède aux maux présents c'est le Tiers-Ordre*. Travaillons donc, vous dirons-nous encore avec le Saint Père, mais travaillons avec saint François. Vous vous faites Tertiaire, par conséquent vrai chrétien. Voilà une âme sauvée. Puis un autre vient, et encore un autre, et dix, et mille, et c'est ainsi que, peu à peu, par le Tiers-Ordre, la vertu régénératrice se répand partout. Travaillons à régénérer la société moderne, hélas ! trop malade, malade à mourir ! Mais que notre zèle s'inspire toujours de ces grands principes : “ En avant ! avec la prière. En avant ! avec l'action. En avant ! avec le sacrifice. Courage, frères bien-aimés, courage dans la lutte. Soyez aussi vaillants à combattre que l'ennemi est acharné (1). ”

Chapitre provincial.—Le 29 juin, à Toulouse en France, s'est tenu un chapitre provincial où siégeaient les Pères Capitulaires de nos PP. Capucins d'Ottawa sous la présidence du Rme P. Louis-Antoine Définitéur général. Dans ce Chapitre le T. R. P. Exupère de Prats-de-Mollo a été élu Ministre Provincial. Le T. R. P. Léonard a été désigné comme gardien du Couvent d'Ottawa, avec le R. P. Moïse comme vicaire. Le R. P. Pacifique a été confirmé dans sa mission de Ristigouche, où il évangélise avec tant de succès la tribu des Micmacs.

(1) Paroles de Léon XIII à la jeunesse catholique italienne, 6 janvier 1885.

Cause de béatification. — On s'occupe activement à Llenera (Espagne) du procès préparatoire en vue d'obtenir la béatification du vénérable serviteur de Dieu Jean Pizarro, Franciscain, martyrisé à Costa-Rica au seizième siècle.

Le P. Chevrier. — Nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu parler du P. Chevrier, fondateur de l'Œuvre du Prado. Cette belle vie qui a déjà reçu sa récompense au ciel, aura bientôt, espérons-le, son couronnement sur la terre, l'introduction de sa cause en cour de Rome. Son Em. le Cardinal-Archevêque de Lyon a encouragé les promoteurs.

Ce sera une nouvelle gloire pour le Tiers Ordre de Saint-François, auquel appartenait cet illustre serviteur de Dieu.

Nouveaux Evêques. — Au mois de mai dernier, le Souverain Pontife a promu au siège épiscopal d'Allahabad (Indes) le R. P. Charles Gentili, Capucin de la Province de Bologne. Ce vénérable religieux, qui travaille dans cette mission depuis 1870, succède à Mgr Pesci, décédé l'an dernier à Lyon.

D'autre part, les *Missions catholiques* annoncent que le R. P. Joseph de Barrafranca, Franciscain, vient d'être nommé Préfet apostolique de Tripoli de Barbarie.

Tertiaire illustre. — Le bruit a couru dans les journaux que Mgr le duc d'Alençon, vivement affecté de la mort de sa noble épouse, victime de son dévouement dans l'incendie du Bazar de la Charité, songeait sérieusement à entrer dans le cloître. La nouvelle est peut être un peu prématurée. Il est vrai cependant que le prince se trouve comme initié à la vie religieuse par la profession de la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François, dont il fait partie depuis longtemps.

Poète tertiaire. — Le Séraphique Père, qui ne dédaignait pas de recourir à la poésie pour chanter les louanges du bon Dieu, devait regarder avec une particulière bienveillance Coventry Patmore. Ce poète que l'Angleterre pleure en ce moment, appartenait au Tiers-Ordre depuis sa conversion au catholicisme. Il allait même volontiers frapper à la porte d'un couvent du Premier Ordre pour y passer quelques jours dans la prière et le recueillement.

St Pierre Régalat en Espagne. — C'est à la Aguilera, en Espagne, que repose le corps de saint Pierre Régalat, patron de Valladolid. Les catholiques de cette ville, au nombre de 16,000, ont fait, le 16 mai dernier, sous la présidence de leur archevêque,

le cardinal Cascajares, un pèlerinage au tombeau de leur saint protecteur. Outre Son Eminence, on remarquait deux évêques, cent vingt prêtres, avec des délégués du Conseil municipal, de l'Université et de toutes les Associations civiles et religieuses. *L'alcald* (maire) de Valladolid portait la bannière du pèlerinage, représentant le glorieux saint franciscain et les armes de la ville. Une pierre commémorative a été érigée à Valladolid, et il a été décidé que des exercices solennels auraient lieu désormais dans l'église Saint-Sauveur, le 12 de chaque mois, en l'honneur de saint Pierre Régalat.

Nos Pères en Crète. — Les Pères Capucins de Crète écrivent au R^{me} P. Général une lettre bien triste à la fois et bien consolante. Les malheureux crétois grecs et musulmans sont dans la détresse et souffrent de la famine ; ils viennent indistinctement demander du pain aux missionnaires catholiques, dont la charité excite l'admiration même des anglais protestants. Le métropolitain schismatique de Candie est mort en allant chercher du repos dans un autre climat ; tout son clergé a fui en Grèce ; il ne reste plus qu'un pauvre pape impotent, envers qui les missionnaires capucins exercent de leur mieux le devoir de la charité. Il semble donc que ces événements si tristes favoriseront leur influence et leur action dans l'île, au bénéfice de la foi catholique. Quant aux missionnaires eux-mêmes, voici le témoignage qu'ils rendent : “ Bien que nous nous soyons trouvés dans des circonstances bien critiques, à cause de la haine qui règne entre turcs et grecs dissidents, nous n'avons, grâce à Dieu, jamais rien souffert ; nous devons même dire, Révérendissime Père, que les turcs nous tiennent en grande estime. Que Dieu soit béni en tout ! ”

Nos Pères, au milieu des plus grandes épreuves, ont pu nourrir journellement 250 pauvres, qui sans cela seraient morts de faim.

Palestine. — Le Gouvernement français vient de décerner par la main du Consul Général à Jérusalem une médaille d'or à notre Père Urbain, Vicaire custodial de Terre Sainte, en reconnaissance de son zèle et de ses labeurs comme missionnaire.

Les Clarisses en Belgique. — Nulle part en Europe il n'y a de monastères du Second Ordre aussi florissants qu'en Belgique. Dans ce royaume on trouve 27 établissements de Clarisses Colettines. Chacun de ces monastères comprend environ

vingt sœurs de chœur et dix sœurs Tourières. Plusieurs ont eu Ste Colette elle-même comme fondatrice.

La Portioncule à Montréal. — Les témoins de cette belle fête et des cérémonies dont elle est l'occasion, ne peuvent s'habituer au spectacle toujours admirable des foules qui se montrent si empressées à gagner les précieuses indulgences. Placée dans le boulevard de l'aristocratie anglaise, l'église franciscaine de Montréal est à elle seule, pendant ces jours de bénédictions incomparables, une magnifique démonstration du dogme des Indulgences. Il faut aller jusqu'en Italie pour trouver des multitudes aussi nombreuses, aussi avides de biens spirituels obtenus par S. François de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. On prie tout haut, on se prosterne, on baise sans respect humain les pieds de Jésus reposant entre les bras de Notre Dame de Pitié, ou du Mignon petit Roi que S. Antoine semble avoir attiré près de son autel. C'est un mari débauché, c'est un enfant incorrigible, ce sont des entreprises importantes, c'est une vocation, c'est un progrès dans la vertu que l'on recommande avec instance aux prières des Ames du purgatoire. Pour en faire des avocates plus intéressées de tant de causes pendantes, ce sont des torrents, des fleuves d'indulgences qui se précipitent vers leurs brasiers expiatoires pour les éteindre ou du moins les tempérer. C'est donc grande fête dans ce séjour de souffrances. C'est fête aussi au ciel, car les confessionnaires sont assiégés, des pécheurs se convertissent et les anges se réjouissent. Quelle joie pour S. François de contempler du haut du ciel cette pêche miraculeuse. Attirés par l'appât des indulgences les plus gros poissons mordent à l'hameçon du séraphique Patriarche et les voilà tout palpitants aux pieds du divin Maître. C'est bien le jour du grand Pardon ! Les cierges des premières Vêpres fument encore que déjà les processions s'ébranlent, la porte du fond et les portes latérales sont trouvées trop étroites pour ces groupes compacts qui se succèdent avec une régularité infatigable le jour et la nuit. La fièvre de l'or qui consume les mineurs de l'Yukon parmi leurs montagnes de glace n'a rien qui approche de la sainte avarice de nos Pèlerins de la Portioncule. Retourner à domicile serait une trop grande perte de temps, d'ailleurs beaucoup sont venus des campagnes, de l'Ontario, des Etats Unis et même de New-Foundland ! Comme aux chantiers, la beurrée de pain enveloppée dans une feuille de gazette suffira largement. Des fontaines improvisées

qui ne coulent que pendant les Indulgences de la Portioncule fournissent aux nombreux amateurs une eau rafraîchissante pour compléter le repas. “Repose-toi donc ! chère enfant, disait-on à une jeune communicante de l'année, tu vas te faire mourir parmi la foule. — Non, papa est mort il y a trois mois. Je lui ai gagné deux cents indulgences, je veux pouvoir lui en offrir cinq cents.” Et elle continuait à prier parmi l'atmosphère étouffante et la presse de la foule. Des malades se sont arrachés à leur lit de douleur et ils se traînent à cette piscine probatique pendant que l'Ange du grand Pardon en agite les eaux salutaires. “C'est notre dernière Portioncule ici-bas, disaient-ils, nous voulons en profiter.” A quatre heures, la cloche sonne à toute volée. C'est l'arrivée de Monseigneur Bruchési. Dans sa délicatesse et son grand esprit de charité l'Élu bien-aimé du Sacré-Cœur a voulu en donnant le Salut honorer la chapelle franciscaine de la première cérémonie qu'il présidait dans son diocèse. Les enfants de S. François, pendant les trop courts instants où Sa Grandeur daigna les entretenir et les bénir, reconnurent quel Père le Sacré-Cœur de Jésus leur avait donné. Si la discrétion n'imposait à l'humble reporter de la “Revue” les rigueurs de ses lois, il y a telle parole de l'auguste Archevêque qui serait pour eux un grand sujet de joie et de légitime fierté. Le salut du second jour fut donné par S. G. Monseigneur Clut O. M. I., dont la voix éloquente a déjà fait tressaillir tant de cœurs dans notre chapelle. Que dire des nombreux Cordigères qui donnèrent leur nom à l'Archiconfrérie du Séraphique Père ! Un religieux fut nécessaire à cette tâche, bien consolante sans doute, mais sans relâche pour lui. Enfin, le soleil atteignait l'horizon, le *Te Deum* alors s'élança de toutes les poitrines pour monter vers le Dieu de miséricorde qui s'était montré si bon pour sa triple famille du ciel, de la terre et du purgatoire !

Fraternité S. François de Montréal. — Le 18 juillet, à la réunion mensuelle des Frères de la Fraternité S. François d'Assise, 25 postulants ont revêtu le saint Habit. “Votre foi, leur a dit le R. P. Directeur, votre foi symbolisée par le cierge allumé qui vous est mis entre les mains, doit être une foi éclairée. A quel foyer allumerez-vous ce flambeau ? au triple foyer du saint Evangile, des lectures sérieuses et de la parole de Dieu qui vous est annoncée par le prêtre. Semblables aux premiers chrétiens portez le saint Evangile sur votre cœur, lisez-le, relisez-

le, méditez-le sans cesse ; vous vivrez ainsi avec Notre-Seigneur, votre prière sera plus fervente et vos convictions deviendront plus profondes.

A la place du journal toujours superficiel quand il n'est pas frivole, que le Tertiaire mette un livre sérieux : un catéchisme expliqué, un commentaire des saints Evangiles ou quelque autre livre de doctrine. Qu'il se fasse un pieux plaisir, s'il est père de famille, d'enseigner le catéchisme à ses enfants, imitant de loin les Tertiaires de France, qui se font catéchistes volontaires pour instruire de la religion les pauvres petits païens des écoles laïques.

Qu'il aime surtout la parole de Dieu, qu'il l'écoute avec une sainte avidité, qu'il la digère dans la méditation, qu'il la mette en pratique dans ses œuvres, et nul doute que sa foi plus éclairée et plus solide ne porte des fruits plus sérieux en lui et autour de lui."

Puissent nos 25 nouveaux novices avoir compris ces paroles et notre Fraternité compter 25 apôtres nouveaux qui dans leur sphère modeste sans doute, mais importante tout de même, feront connaître et aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la mesure qu'ils le connaîtront et aimeront eux-mêmes.

Pèlerinage. — Nous rappelons aux Tertiaires que le pèlerinage des Sœurs au sanctuaire de Notre-Dame du Très Saint-Rosaire au Cap aura lieu le 8 septembre prochain.

Le *Trois-Rivières* partira du quai Jacques Cartier à 7½ heures p. m. le mercredi pour rentrer le jeudi soir.

Les personnes pieuses et recommandables sont admises.

Fraternité S. Antoine de Padoue à Montréal. — Installée depuis trois mois dans un nouveau local spacieux, commode, bien éclairé et fraîchement décoré, la Fraternité S. Antoine de Padoue était en fête le dimanche 22 août.

Dix-huit postulantes revêtaient l'habit de la Pénitence et cinq novices prononçaient solennellement les saints engagements de la profession.

C'est une vraie consolation de voir le développement rapide de cette jeune Fraternité si favorablement située dans l'église Sainte Brigitte à Montréal, pour prendre une extension considérable et opérer une influence salutaire.

Que Dieu soit béni de ce que dans ses desseins de miséricorde pour notre cité il veuille bien opposer à la recrudescence du mal un redoublement de bien !

Une prise d'habit. — Le jour de la fête de la bonne sainte Anne, le 26 juillet, dans la chapelle des Pères Franciscains, deux postulants se présentaient devant l'autel pour demander l'habit de S. François. Avant de les admettre à la vêtue un père de la communauté leur expliqua dans une instruction ce qu'ils allaient entreprendre par cette démarche.

«Le religieux fuit le monde pour se retirer dans la solitude, il fuit le monde acharné à sa perte : le monde est son plus grand ennemi, il doit donc le fuir le plus possible. La mort, tel est le meilleur moyen de se séparer du monde. Cette mort doit être à la fois extérieure et intérieure. Extérieure par la solitude du cloître, le saint habit, par la pratique des exercices communs. Elle doit être intérieure, par l'humilité, le détachement, le silence, la mortification. Cette double mort conduit heureusement à la vie la plus sublime. Vie angélique et céleste, vie cachée en Dieu, vie qui dès ici-bas fait participer le religieux aux attributs des corps glorieux. A la subtilité par la pauvreté, à la charité par la chasteté, à l'agilité par l'obéissance, à l'impassibilité par l'accomplissement de toute justice. Vie désirable entre toutes.

Pour posséder cette admirable vie, les deux postulants se sont proposé d'embrasser cette double mort, et courageusement ils se sont prosternés aux pieds du R. P. Gardien pour être revêtus de la bure qui les sépare du monde. Prions pour leur persévérance !

L'Acadie. — La Fraternité de cette paroisse a voulu retremper sa ferveur parmi les exercices de la sainte visite. L'esprit de foi et la vitalité chrétienne qui règnent dans cette belle paroisse suffiraient à indiquer quel terrain de choix S. François y a trouvé pour y faire prospérer son œuvre. Malgré le petit nombre, on veut déjà y faire les choses en grand. L'habit complet du Tiers-Ordre est porté dans les réunions officielles des membres de la Fraternité. Des mesures ont même été prises pour assurer l'uniformité de la couleur et de la coupe, afin que rien dans le costume sacré ne puisse prêter à la critique des malveillants. De son côté, le Révérend et zélé Directeur ne cesse d'imprimer à ses Tertiaires un mouvement puissant et sagement calculé vers la véritable perfection séraphique.

S. Philippe. — A la suite d'une retraite paroissiale, cinquante Tertiaires, suivant en cela l'exemple du Vénéré Pasteur de la Paroisse, ont eu à cœur de s'enrôler sous l'étendard du Tiers-Ordre. C'est S. François lui-même qu'ils ont constitué le

dépositaire et le gardien vigilant de leurs résolutions de retraite. Nul doute que le séraphique Patriarche ne réalise de la façon la plus consolante les espérances du digne Prêtre qui a voulu lui-même marcher à la tête de ce bataillon d'élite afin d'entraîner sa Paroisse sur le chemin de la grande vie chrétienne.

S. Roch de Québec. — Le trois commençait dans notre église le triduum préparatoire à notre pèlerinage au Cap de la Madeleine. Tour à tour réunis par la touchante parole du R. P. Frédéric et élevés par la prière en présence du T. Saint Sacrement, nous avons appris la puissance et la bonté de celle à qui il nous tardait de rendre visite dans son antique sanctuaire. Le quatre au soir une imposante cérémonie nous faisait pressentir déjà les émotions du surlendemain, en augmentant de vingt novices et de douze professes la Fraternité des Sœurs et de six profès la Fraternité des Frères.

Enfin arriva le beau jour tant désiré, le six tombait justement un dimanche. Dès le grand matin un joyeux carillon donnait le signe aux pèlerins réunis dans l'église, de se diriger vers les chars qui devaient les transporter au Cap de la Madeleine au milieu des chants et des prières. Le voyage fut des plus agréables. Grâce à notre prévoyant et intatigable Directeur, rien ne manqua à l'âme ni au corps des six cents pèlerins. Arrivés en procession au sanctuaire où nous avons fait voler avec amour tant d'*Ave Maria*, nous reçûmes la sainte Communion et assistâmes à la grand'messe chantée par M. l'abbé Paradis et au sermon donné par M. Forget. À 1½ heure après une légère collation, après avoir vénéré les saintes Reliques, nous nous dirigions vers la Voie douloureuse où M. l'abbé Prémont nous rappelle, à chaque station, les douleurs de Jésus crucifié de manière à faire verser d'abondantes larmes à toute l'assistance. Après la procession du S. Rosaire eut lieu la consécration des pèlerins et de tous ceux qu'ils avaient emportés dans leur cœur aux pieds de la Très Sainte Vierge. Ce furent là nos adieux à cette Mère bien-aimée, si tant est qu'un enfant puisse lui dire autre chose qu'au revoir, à bientôt ! De retour dans notre chère église de Québec où nous sommes rentrés processionnellement au son des cloches, nous trouvions l'autel illuminé et Jésus qui daigne nous bénir pour mettre le comble aux joies de cette sainte journée.

AVIS. Nos Tertiaires sont priées de ne pas oublier leur tunique, leur corde et leur crucifix pour le Pèlerinage des Sœurs au Cap de la Madeleine le 8 septembre à 7½ h. p. m.

❁ CHRONIQUE ❁



ntonienne

Malgré la révolution. — La Révolution de l'Equateur n'empêche pas les fidèles d'accourir à saint Antoine de Padoue. " C'est le Saint le plus populaire ici, écrit-on de Quito à l'*Eco francescano*, et les révolutionnaires eux-mêmes recourent à lui dans leurs nécessités. Que dire de plus ? La dévotion au Saint va toujours croissant. Malgré l'excessive misère du pays, nous ne recevons pas moins de mille pesetas (1000 fr.) par mois pour distribuer du pain aux pauvres. Et le Saint répand ses faveurs en proportion de la confiance qu'on lui témoigne. J'ai éprouvé moi-même, bien souvent, sa protection, surtout en une récente circonstance. J'étais signalé comme un ennemi irréductible du nouveau gouvernement, les francs-maçons me cherchaient pour me mettre en prison. Puis, les plus acharnés contre moi se sont mis à plaider ma cause et à réclamer ma liberté."

L'ami de S. François de Sales. — Saint François de Sales, ce maître si éclairé de la vie spirituelle, dont les écrits ont si souvent mérité les éloges de la sainte Eglise, avait une dévotion toute spéciale à saint Antoine de Padoue. Nous voyons, dans l'*Année sainte de la Visitation*, que ce pieux prélat ne laissait jamais passer la fête du grand thaumaturge, sans offrir le saint sacrifice sur un autel qui lui est dédié. Une personne de son entourage critiquait doucement, un jour, devant lui, cette dévotion à saint Antoine, qu'elle trouvait propre seulement aux bonnes femmes et aux ignorants : " Vraiment, Monsieur, répondit le pieux évêque, j'ai envie que nous fassions ensemble un vœu à ce Saint pour recouvrer ce que nous perdons tous les jours : vous, la simplicité chrétienne, et moi, l'humilité dont je néglige la pratique."

Saint Antoine était bien connu à la Cour de Louis XIV, et on l'invoquait assidûment pour retrouver les objets perdus. Té-

moins ces plaisantes paroles par lesquelles Mme de Sévigné commence une lettre à sa fille Mme de Grignan : “ Pour de bon, ma fille, commencez votre neuvaine à saint Antoine de Padoue ; je cherche votre frère, je ne sais en vérité où le trouver ! ” Il s’agissait d’un fils de la marquise, habitué, paraît-il, à faire de longues absences, sans dire où il allait.

Sauvées de l’incendie du bazar à Paris. — Le jeudi 6 mai, deux Pères franciscains de notre Couvent, rue des Fourneaux, rendaient visite à deux demoiselles résidant à Paris, et qui avaient échappé à la catastrophe. Elles sont sœurs et se nomment Mlles Sargent d’Hennecourt. Leur famille est originaire de Bretagne. L’une d’elles avait été assez gravement brûlée en fuyant du milieu de l’incendie, ce qui motivait la visite de nos Pères. Or, celle des deux sœurs qui n’a reçu aucune brûlure leur fit le récit suivant :

“ Le mardi, à 4 heures, lorsque le sinistre éclata, elle se trouvait assez loin des portes. Les cris et l’agitation universelle la jetèrent d’abord dans la stupeur. Elle vit sa sœur s’enfuir avec sa robe enflammée qui flottait derrière elle : elle vit un groupe de dames s’élançant vers la duchesse d’Alençon pour la presser de sortir : elle vit la flamme qui courait en serpentant, le long de la voûte, au-dessus de sa tête, et, malgré le danger, elle contempla un moment ce spectacle étrange : mais bien vite l’instinct de la conservation se réveilla. Comment fuir ? Devant chaque porte, des monceaux de corps enlacés se débattaient au milieu d’un tourbillon de flammes. Elle pensa alors à invoquer saint Antoine. Bon Saint, dit-elle, voilà cinq ans que je vous invoque et vous me refusez tout ce que je vous demande. Aujourd’hui, cependant, j’espère que vous m’écoutez. Là-dessus, elle fait un vœu dont nous ne pouvons ici faire connaître l’objet, se signe et court vers la barrière humaine en invoquant le Saint. Après quelques efforts inutiles, elle tombe parmi les morts et les mourants.

“ Quelques minutes plus tard, de hardis sauveteurs viennent remuer le triste monceau qui s’élevait derrière la porte. Plusieurs personnes étaient tombées sur Mlle d’Hennecourt, et les corps de ces personnes étaient déjà en partie carbonisés. Les sauveteurs, après avoir remué cette masse humaine, allaient se retirer désolés, quand l’un d’eux vit une main s’agiter. On revient, on saisit cette main, puis l’autre, et l’on tire du charnier Mlle

d'Hennecourt, *qui n'avait pas une brûlure ni une égratignure*. Le jeudi elle recevait nos Pères avec la même robe qu'elle portait au bazar, et cette robe n'avait pas une trace de brûlure. Seulement, le parement était légèrement déchiré près du poignet, à cause de la traction exercée sur ce point lorsqu'on fit le sauvetage. Saint Antoine avait payé sa dette."

Montréal. — Désirant obtenir une faveur temporelle, très urgente, j'invoquai S. Antoine, promettant de la faire publier. Après quelques jours d'épreuve, ce bon Saint s'est enfin rendu à mes supplications. Je l'en remercie et je lui promets une confiance plus grande à l'avenir. Une Tertiaire.

— Après deux neuvaines en l'honneur de S. Antoine et la promesse de faire les treize mardis, j'ai obtenu la guérison d'un mal de jambes obstiné qui avait résisté à tous les traitements.

Une Tertiaire.

— Je suis bien négligente envers S. Antoine qui m'a obtenu une place sollicitée depuis un an, ainsi que plusieurs autres grâces.

Tertiaire.

— S. Antoine m'a exaucée. J'ai accompli ma promesse envers ses pauvres, il ne me reste plus qu'à le remercier ici avec effusion. *Annales du Très Saint Rosaire.* A. P. Une abonnée.

— Que S. Antoine soit glorifié ! Il m'a délivré d'une peine d'esprit.

FR. MARIE ANTOINE.

— Depuis longtemps je souffrais d'une perturbation morale qui s'aggravait toujours. On me conseilla de m'adresser à S. Antoine. Je lui fis une neuvaine avec des promesses, et je guéris. Dans mon amour pour la Très sainte Vierge je lui attribuai tout l'honneur de ma guérison et laissai S. Antoine de côté. Cette bonne Mère m'en punit en permettant que mon mal reparût à l'instant même. Je demandai alors pardon à S. Antoine en renouvelant mes promesses, et le mal disparut soudainement.

Tertiaire.

— J'étais saisie d'attaques d'épilepsie. La mort était imminente pour moi : S. Antoine m'a sauvée, car nous étions en neuvaine.

A. DURETTE.

— Le bon Saint nous a obtenu trois faveurs considérables. A mon mari depuis longtemps sans place, il a obtenu de l'ouvrage. Il a sauvé nos affaires qui périllicitaient et il m'a trouvé une personne qui pût occuper ma propriété à la campagne.

— Deux grâces obtenues avec promesses. Novice.

— J'avais besoin d'argent. J'ai prié S. Antoine. J'ai été exaucée avant la fin de la neuvaine.

— S. Antoine m'a retirée d'un embarras que mon inattention avait causé et qui aurait pu compromettre ma situation. J'implorai le secours de S. Antoine lui promettant plus d'application au travail et une neuvaine de Communions pour les âmes du purgatoire et la publication dans la *Revue*.

B. L. M., tertiaire.

— J'avais promis à S. Antoine que s'il m'obtenait l'union d'une famille, je ferais publier cette faveur dans la *Revue*.

Mme N. S.

Trois Rivières. — Le bon S. Antoine a guéri un membre de ma famille d'une maladie à la langue. Tertiaire.

Montréal. — S. Antoine est un excellent horloger. Il a réparé ma montre sur ma prière. L. G.

— Le grand Saint m'a obtenu une grâce que je considère comme un miracle éclatant. Dame C. B.

— Plusieurs grâces particulières dues à S. Antoine et à S. Joseph, principalement par un frère et une sœur.

— Après les promesses ordinaires, S. Antoine a guéri deux maux de tête et un mari malade.

— Ainsi qu'il arrivait tous les ans, mon mari se trouvait sans ouvrage l'hiver dernier, sans espérance humaine d'en obtenir, malgré mille démarches. Je promis à S. Antoine de m'abonner à la *Revue* et d'y faire publier la grâce qu'il m'obtiendrait. Et voilà que dans le mois le plus difficile, l'ouvrage arrivait à mon mari.

— J'avais promis ces quelques lignes à la gloire de S. Antoine et du bon Frère Didace s'ils donnaient la victoire à mon club de base-ball. Or, sur trois concours, ils nous ont obtenu trois victoires. Un jeune et ardent ami des deux.

— Je souffrais d'un engorgement diphtérique à la suite d'un empoisonnement. On avait des craintes sérieuses à mon sujet. Je me recommandai au bon S. Antoine et je ne tardai pas à me lever complètement guérie. Tertiaire.

— J'obéis à Maman en venant dire merci à saint Antoine de Padoue pour la grande guérison qu'il m'a obtenue. J'ai eu mal aux mains pendant 6 ans, tellement que, 4 ou 5 mois par année, j'avais les mains enveloppées, pas capable de m'en servir pour manger. Papa m'a fait soigner par différents médecins de la ville,

même à l'hôpital, et ils n'ont jamais fait aucun bien. Après avoir employé les secours de la science je me suis adressée à saint Antoine de Padoue. Il y a à peu près deux ans, au commencement de juillet, que Papa m'amenait faire une visite aux Révérends Pères Franciscains. Un des bons Pères dont j'ignore le nom, me donna pour protecteur saint Antoine de Padoue, et huit jours après j'étais complètement guérie, et depuis ce temps je dois vous dire que je n'ai eu aucune autre attaque de cette maladie, j'ai pu assister à mon école régulièrement.

J'en remercie saint Antoine de Padoue de tout mon cœur ainsi que Papa.

Anna Ambeau.

St-Hyacinthe. — Que S. Antoine est bon et puissant. Il m'a soulagée dans une peine bien cruelle.

Laitre. — Le bon Saint veut donc mériter la reconnaissance de tous ceux qui s'adressent à lui dans leurs nécessités. Voici deux jeunes fiancés dont le bonheur a été consacré grâce à lui, par le consentement de leurs parents. Aussi invitent-ils le bon Saint à leurs noces prochaines, et ils espèrent qu'il n'oubliera pas d'y amener son petit Jésus.

Elisa et Jean.

Lewiston. — Depuis trois ans, je souffrais d'une lésion organique du cœur. Je me suis recommandée à S. Antoine et au bon Frère Didace en communiant treize mardis de suite. Le mal est tellement disparu que je puis travailler désormais à grande fatigue.

Montréal. — Voilà six ans que je demandais une grâce. Le Grand S. Antoine et le bon Frère Didace me l'ont enfin obtenue ; qu'ils soient remerciés aussi pour deux autres grâces.

Dame V. L. R.

— Etant allée à l'érection d'un chemin de Croix à la Pointe-aux-Trembles, je perdis mon chapelet, souvenir de ma première communion. Dans ma détresse, je recourus à S. Antoine et je le suppliai de me rendre mon chapelet. . . Ce grand Saint eut pitié de mes larmes. Je m'adressai à une personne qui avait été vue ramassant quelque chose, et sur ma demande elle me remit l'objet si visiblement protégé. C'était vraiment providentiel, car à ce moment on était au Calvaire, et la foule était immense.

Grand merci au bon S. Antoine !

Une petite fille reconnaissante,

SR MARIE DE JÉSUS, Tertiaire.

Merci à S. Antoine et au Frère Didace pour guérison obtenue après promesse de publication dans la Revue Franciscaine.

A. G.

Un père de famille qui végétait depuis plusieurs années a enfin obtenu une bonne situation par l'intercession de St Antoine, après avoir fait les treize mardis et promesse de publier dans la Revue. — Merci à S. Antoine.

Une Tertiaire.

Louange archiépiscopale. — L'Eme Cardinal Cascajares, archevêque de Valladolid, écrivait récemment au sujet du culte de saint Antoine :

“ Partout où a pénétré la lumière de l'Évangile, partout où s'érige un autel, on trouve aujourd'hui, dressée tantôt sous un majestueux autel, tantôt sur un humble piédestal, l'image de saint Antoine, le moine bien-aimé de Padoue. Et, par ailleurs, ce frère, le plus petit de ceux qui s'appellent les Frères-Mineurs, ne cesse chaque jour de remplir le monde de l'intéressant récit de ses miracles et de l'inextinguible splendeur de ses vertus. . . .

“ Il faut, pour qu'il en soit ainsi, que saint Antoine réunisse en lui tout ce qui peut mouvoir les ressorts du cœur humain en ce qu'il a de plus noble et de plus délicat. . . . Il n'est pas étonnant qu'il soit l'objet de l'admiration universelle, lui qui est savant avec les docteurs, petit avec les ignorants et les enfants, père des pauvres, compatissant pour les pécheurs, tendre pour tous, lui qui paie du haut du ciel les supplications de ses clients par une pluie continuelle de miracles et de faveurs.

“ Les manifestations de la piété changeront dans le courant des siècles, et elles ont déjà changé, mais la dévotion à saint Antoine s'adapte de telle manière non seulement aux exigences de l'heure actuelle, mais aux aspirations perpétuelles du chrétien, que la critique ne servira jamais qu'à l'enraciner davantage et les siècles ne feront que la fortifier.”

Marchandises sèches et denrées. — Du mois d'octobre 1896 au 1er mai 1897, soit dans l'espace de sept mois, on a donné, dans la crypte de l'église Saint-Antoine, des Pères Franciscains de Paris, 39, 616 kilos de pain, ce qui représente un chiffre double de pauvres, puisque chacun de ceux qui se présentent ne reçoit qu'une livre. A chaque fête importante, ils ont de plus reçu soit une brioche, soit des saucisses, soit même une pièce de dix centimes. Il faut bien les gâter parfois, ils le sont si peu. On a distribué aux hommes 4,346 pièces d'habillement. Le détail forme une curieuse nomenclature : redingotes, paletots, gilets, pantalons, tricots, chemises, en un mot, tout un fonds de

magasin de marchandises sèches ! Les femmes pauvres ont reçu pour leur part 1,642 objets dans les cinq derniers mois ; 52 layettes ont été données pour de pauvres petits bébés. Les chaussures atteignent le chiffre de 1,288 paires accordées pendant six mois à des postulants, qui, selon l'expression de l'un d'eux, marchaient sur leur humanité.

Bibliographie.

Itinéraire de l'âme à Dieu, par saint Bonaventure, de l'Ordre des Frères Mineurs, Cardinal-Evêque d'Albano ; nouvelle traduction enrichie d'une introduction, de notes, et du résumé de chaque chapitre, par le R. P. Charles, de Bordeaux, Franciscain, lecteur de théologie dogmatique, Définiteur de la Province de Saint-Louis d'Anjou. — Un joli volume in-12 de près de 200 pages. — Imprimerie des Franciscaines Missionnaires de Marie, 16 route de Clamart, Vanves, près Paris. — Prix : 1 fr. 10 ; franco, 1 fr. 35.

Cet ouvrage qui s'adresse non à l'incrédule, mais au chrétien, dont il veut affermir la foi, "montre comment on peut s'élever, par six degrés, à la contemplation de Dieu et de la Trinité. Ces six degrés forment autant de chapitres, et sont pris : les deux premiers, dans la considération du monde sensible ; les deux autres, dans l'étude de l'âme ; les derniers, dans la contemplation de *l'Être absolu*, dont les principales propriétés sont l'être et la bonté." Dans le chapitre septième, l'auteur indique comment l'âme, arrivée à ces hauteurs, parvient au repos de la contemplation.

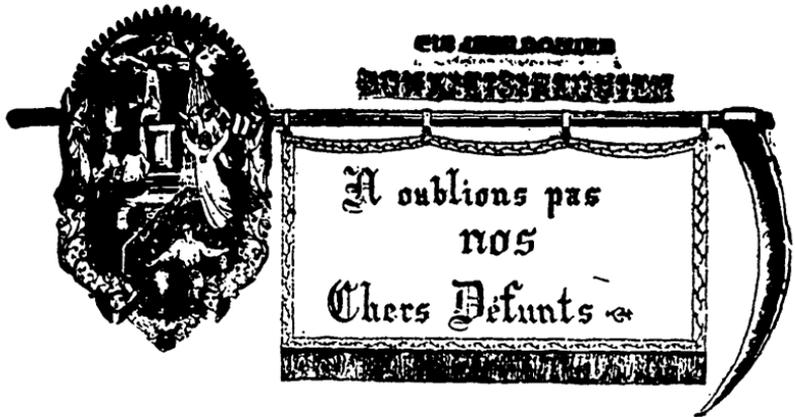
Dans ce livre, dont l'éloge n'est plus à faire, et que Gerson appelait en toute vérité "une œuvre immense," le Docteur séraphique se révèle "à la fois grand philosophe, profond théologien et mystique sublime." C'est dire qu'il n'est pas à la portée de tout le monde, mais "qu'il s'adresse de préférence aux intelligences réfléchies, aux esprits philosophiques, et particulièrement aux étudiants ecclésiastiques, aux religieux et aux ministres du sanctuaire."

De la traduction elle-même, nous ne dirons qu'un mot. Elle possède deux qualités souvent difficiles à obtenir : elle est à la fois élégante et fidèle. L'analyse de chaque chapitre, les notes que le R. P. Charles a répandues dans le livre et placées plus nombreuses et plus abondantes à la fin de l'ouvrage, sont de nature à faciliter grandement l'intelligence du texte.

Avec le mois de juillet *The Rosary Magazine*, entrait dans sa onzième année. Cette revue mensuelle publiée en anglais sous la direction des RR. PP. Dominicains est l'une des plus célèbres en faveur du Rosaire. L'abonnement est de \$ 2.00.

The Rosary publication Co.

871 Lexington Av. New York.



Nous recommandons aux prières de nos chers Lecteurs l'âme du Rév. Père Hugolin, Missionnaire Apostolique en Chine, décédé au mois d'avril dernier.

Delle Philomène Tardif, en religion Sœur Marie Madeleine de Pazzi, décédée à S. Roch de Québec le 13 Juin à l'âge de 57 ans, après 5 années de profession.

Dame Odile Drouin, décédée le 5 octobre 1896 à l'âge de 59 ans. Elle faisait partie du chemin de croix perpétuel.

M. Augustin Fortier, tertiaire profès, décédé à Montréal le 18 juillet à l'âge de 41 ans.

Dame Duhamel, décédée à Ste Agathe des Monts. Elle faisait partie du chemin de croix perpétuel.

Demoiselle Dobin, décédée à l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal le 8 juin.

Dame Monier, décédée à Montréal le 18 juillet.

Demoiselle Virginie Lupien, en religion Sœur S. Louis de Gonzague, décédée à l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal le 18 juillet dans la soixantième année de son âge. Elle avait fait profession dans le T. Ordre le 8 décembre 1868 entre les mains de M. Rousselot, P. S. S.

Depuis 29 ans elle s'était dévouée aux œuvres des Sœurs Grises à l'Hôpital Général sans leur demander autre chose qu'un peu de nourriture pour vivre et un petit coin pour y prier en dehors des heures de travail où elle se montra infatigable tant qu'il lui resta un souffle de vie. Elle savait transformer sa tâche en oraison continuelle, heureuse qu'elle était d'être employée au service des autels pour lesquels elle préparait la cire et les hosties. Sa devise était d'être cachée aux hommes et agréable à Dieu. Dans ses derniers temps, elle était devenue avide de souffrances, et à travers les persécutions et contrariétés humaines, elle discernait avec une foi exquise la main de Dieu qu'elle aimait tant à bénir. " La souffrance, disait-elle, les rebuts, les mépris et les mauvais

traitements : voilà ma part ici-bas. Jamais on ne m'en infligera autant que j'en mérite. Qu'on ne me dise pas que les hommes sont ingrats envers moi. Je n'ai pas travaillé pour eux, puisque c'est pour Dieu seul. Ils ne me doivent donc rien." C'est dans ces admirables sentiments que cette vraie Franciscaïne s'en alla rejoindre son glorieux Père et son saint Antoine qui étaient ses saints privilégiés après Marie. Elle laisse un grand vide parmi ses Sœurs dont elle avait su se faire aimer par sa charité et par son dévouement.

Eugénie Godbout, décédée à Montréal le 1er août pendant son noviciat.

Dame Charles Galarneau, tertiaire isolée, décédée à Montréal le 1er août.

Dame Pierre Martin, en religion Sr François d'Assise, décédée à Sorel le 19 mars 1897 à l'âge de 68 ans après 3 ans et trois mois de profession.

Delle Odile Alain, en religion Sr Joseph Marie, décédée à Sorel le 18 mai 1897 à l'âge de 72 ans après une année et huit mois de profession.

La pieuse défunte s'est constamment distinguée par une piété et une charité toujours égales à elles-mêmes. Pendant 56 ans, elle s'est dévouée à l'instruction et surtout à l'éducation des enfants. Elle excellait surtout à les préparer au grand acte de la première communion. Les fruits de tant de dévouement restent longtemps visibles parmi les jeunes générations qui ont passé par ses mains. Nous ne doutons pas que sa récompense ne soit bien belle au ciel, puisque, selon l'Écriture, ceux qui enseignent à un grand nombre la voie de la justice, brillent comme des étoiles pendant l'éternité.

Dame Albertine Charron, décédée dans le courant de juillet dernier.

M. Hyacinthe Cormier, décédé à St Hyacinthe le 12 juin. Il faisait partie du chemin de croix perpétuel.

Dame Louis Raymond Dupuis, née Joséphine Allard, décédée à l'Assomption le 28 mai 1897 après 24 années de profession.

Dame Veuve Ferdinand Catellier décédée le 1er juillet. Elle faisait partie du chemin de croix perpétuel et de la Pieuse Union de S. Antoine.

Dame Joseph Larivée, novice, décédée à Sorel le 18 juin 1897. Elle a fait profession sur son lit de mort à l'âge de 28 ans.

Vicomtesse D. C. de Beaumont, en religion Sœur S. Damase, décédée à S. Roch de Québec le 4 juin à l'âge de 74 ans après onze années de profession.

Madame De Beaumont était une personne vraiment pieuse et charitable dans la force du mot. Elle voyait venir la mort avec joie comme si ce lui fût un jour de fête. Elle a souffert avec la résignation des vrais enfants du Patriarche d'Assise une maladie terrible qui a duré au delà de douze longues années.

Dlle Eugénie Godbout, novice depuis trois mois, décédée à l'âge de 33 ans, le 1er août 1897.

Monsieur A. Raymond, décédé le 27 juillet 1897 à l'âge de 53 ans, après avoir revêtu le saint Habit durant sa maladie.

Delle Catherine Thériault, décédée le 27 juillet 1897, après quelques mois de noviciat.

Delle Henriette Richard et Dame Michon, née Lemieux, associées du chemin de Croix perpétuel.

Dame Savariat.....

Dme Ve J. B. Lalonde, née Adéline Valois, décédée à Vaudreuil le 27 juillet dernier, à l'âge de 71 ans, après douze ans de profession.

Le bon Dieu lui a donné deux mois de maladie qu'elle supporta avec la résignation d'une bonne mère chrétienne soumettant à la sainte Volonté de Dieu. Tous ceux qui ont connu son bon cœur ne pourront l'oublier et prieront pour elle.

Mr Amédée Léger, décédé à Vaudreuil le 27 juillet dernier, à l'âge de 60 ans, après 12 ans de profession.

R. I. P.



NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS
vénérée en Terre-Sainte.